

MONTREAL – TransCanada ne pourra pas reprendre pour l'instant ses travaux à Cacouna, dans le Bas-Saint-Laurent, puisque l'entreprise, selon le gouvernement du Québec, n'a pas soumis de proposition «acceptable» quant à la modification de ses méthodes de travail.

La semaine dernière, le ministère de l'Environnement avait rappelé la société pétrolière à l'ordre en lui demandant de faire moins de bruit pour ne pas nuire aux bélugas.

Le ministère a estimé mercredi que l'entreprise albertaine ne s'est pas conformée à cette demande et qu'elle ne pourra reprendre ses travaux de sondage géotechnique tant que son plan de travail n'aura pas été révisé et jugé «acceptable».

Mercredi, en soirée, TransCanada a envoyé au gouvernement un nouveau plan de travail présentant différentes solutions, afin de respecter les seuils de bruit établis pour ses travaux. Le porte-parole de l'entreprise, Philippe Cannon, affirme qu'il sera ainsi possible de respecter les normes prescrites.

En vertu de celles-ci, TransCanada doit respecter un niveau établi à 120 décibels ou modifier d'une quelconque façon la zone d'exclusion où les mammifères marins ne peuvent pénétrer pour leur propre protection.

Philippe Cannon n'a pas voulu préciser les mesures d'atténuation soumises au gouvernement. Il affirme qu'il préfère attendre que les fonctionnaires du gouvernement aient jeté un oeil sur ces propositions avant de les révéler publiquement.

«On aimerait reprendre le plus rapidement possible, mais on va bien faire les choses, comme on l'a fait par le passé. Les fonctionnaires du ministère de l'Environnement ont bien fait leur job et comme Québécois, ça me rassure de voir qu'il y a des gens aussi compétents qui s'occupent de ça au Québec», a indiqué M. Cannon, à l'occasion d'une entrevue avec La Presse Canadienne.

TransCanada ne pourra reprendre ses travaux à Cacouna tranche Québec

Écrit par L'actualité

Mercredi, 15 Octobre 2014 23:23 -

Les travaux de l'entreprise avaient été suspendus jusqu'à ce mercredi dans le cadre d'une demande d'injonction interlocutoire obtenue par des groupes écologistes — Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE), Greenpeace, Nature Québec, la Société nationale pour les Parcs Québec et la Fondation Rivière.

TransCanada n'avait pas encore envoyé le nouveau plan de travail, quelques heures avant la fin de l'injonction interlocutoire, car l'entreprise souhaitait «se donner le temps de bien faire les choses et de parler avec les spécialistes», a soutenu M. Cannon.

TransCanada fait aussi face à une demande d'injonction permanente, mais pour tenter de s'en débarrasser, la société a déposé le 1er octobre dernier une requête en rejet de l'action, pour mettre un terme au dossier, de façon expéditive, avant même le procès.

TransCanada effectue ces travaux en vue de construire à Cacouna un terminal pétrolier pour y acheminer du pétrole des sables bitumineux de l'Ouest canadien.

Le projet d'oléoduc Énergie Est de l'entreprise aboutirait notamment au port de Cacouna. L'équivalent d'environ un million de barils de pétrole brut serait quotidiennement transporté à travers cet oléoduc de quelque 4600 kilomètres en direction de raffineries et terminaux au Québec ainsi qu'au Nouveau-Brunswick.

Cet article [TransCanada ne pourra reprendre ses travaux à Cacouna, tranche Québec](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#).

Consultez la source sur Lactualite.com: [TransCanada ne pourra reprendre ses travaux à Cacouna tranche Québec](#)